

Enquêtes réalisées en application des articles 8 et 9 de la loi sur la statistique cantonale

(Annexe au règlement d'application du 7 février 2000
de la loi sur la statistique cantonale)

Organe responsable de l'enquête	Statistique Vaud (StatVD)
Définition de l'enquête	Enquête auprès des clubs sportifs vaudois
Objet de l'enquête	Clubs sportifs déployant leur activité dans le canton de Vaud. Variables relevées, notamment : pratiquant-e-s par groupe d'âges, sexe et sport ; quantité et qualité des infrastructures et leur adéquation avec les besoins ; rémunération moyenne des entraîneurs et des athlètes ; situation financière des clubs ; difficultés et défis principaux auxquels les clubs sont confrontés.
Type et méthode de l'enquête	Enquête directe exhaustive par questionnaire en ligne
Responsable du traitement	StatVD
Milieux interrogés	Clubs sportifs membres d'une association sportive cantonale
Renseignement	Facultatif
Date de l'enquête	2 ^e trimestre
Périodicité	Ponctuel
Milieu participant à l'enquête	Service de l'éducation physique et des sports (SEPS)
Dispositions particulières	L'anonymat des clubs sera assuré lors de la transmission des résultats par StatVD au SEPS.
Coût de l'enquête pour le canton	10 jours équivalents plein temps + 2-3 mois CDD.
But de l'enquête	Collecter toutes informations en vue de décrire la situation et les activités des clubs sportifs vaudois, afin notamment de mesurer et d'orienter la politique de promotion de l'activité sportive des Vaudoises et des Vaudois.
Fiche no 28	Adoptée par le Conseil d'Etat le 13.05.2026